



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction des migrations et
de l'intégration
Bureau des naturalisations**

Liste des pièces à fournir pour une demande de naturalisation par décret

	Original	Photocopie
DOCUMENTS DE BASE		
<input type="checkbox"/> Le formulaire de demande (complété de la page 1 à 6) en deux exemplaires originaux datés et signés	X (2)	
<input type="checkbox"/> 1 timbre fiscal électronique « accès à la nationalité française » d'une valeur de 55 €	X	
<input type="checkbox"/> 2 photographies d'identité tête nue portant vos nom, prénom(s) et date de naissance au dos	X (2)	
<input type="checkbox"/> La photocopie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité (pour les ressortissants hors union européenne)		X
<input type="checkbox"/> La photocopie de votre passeport (toutes les pages écrites ou tamponnées). Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne, en l'absence de passeport, vous devez produire un justificatif attestant de la nationalité déclarée.		X
ACTES D'ÉTAT CIVIL (vous, vos parents, vos enfants) Les actes d'état civil doivent être établis au vu du registre d'état civil dans lequel la naissance, le mariage ou le décès a été enregistré. Les actes établis au vu d'un livret de famille ou d'une pièce d'identité ne sont pas acceptés. Les actes de certains pays doivent être revêtus d'une légalisation ou d'une apostille. Pour savoir si vous êtes concernés vous pouvez vous adresser au consulat de votre pays d'origine ou consulter le site service-public.fr		
<input type="checkbox"/> Votre acte de naissance mentionnant votre filiation (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé)	X	
<input type="checkbox"/> Votre acte de mariage actuel (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X	
<input type="checkbox"/> Le cas échéant tout document justifiant de l'identité du conjoint(e) si celle-ci est incomplète dans l'acte de mariage (si possible acte de naissance du conjoint)		X
<input type="checkbox"/> Si vous avez conclu un PACS, le récépissé d'enregistrement délivré par le tribunal judiciaire, le maire ou le notaire et le cas échéant le justificatif de dissolution		X
<input type="checkbox"/> Votre (vos) acte(s) de(s) mariage(s) antérieur(s) (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X	
<input type="checkbox"/> Votre (vos) jugement(s) de divorce, de séparation de corps ou de répudiation de chaque union dissoute (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X	
<input type="checkbox"/> Les actes de naissance de tous vos enfants mineurs (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé) et pour les enfants adoptés, le jugement d'adoption	X	
<input type="checkbox"/> Le certificat de nationalité française pour vos enfants français	X	
<input type="checkbox"/> L'acte de décès de votre conjoint(e) le cas échéant (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé)	X	

<input type="checkbox"/> Tout document relatif à l'état civil de vos parents (copie acte de mariage, de naissance, de décès des père et mère, livret de famille...)		X
N.B : si vous êtes réfugié, vous devez fournir des certificats tenant lieu d'acte d'état civil délivrés par l'OFPRA	X	
SITUATION FAMILIALE (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)		
<input type="checkbox"/> La photocopie recto-verso du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité de votre conjoint(e) ou concubin(e) ou co-contractant(e) de PACS en cours de validité si celui (celle)-ci ne s'associe pas à votre demande		X
<input type="checkbox"/> La photocopie du document justifiant de l'acquisition de la nationalité française de votre conjoint(e) ou concubin(e) ou co-contractant(e) de PACS		X
<input type="checkbox"/> Certificats de scolarité de tous vos enfants mineurs ou carnet de santé de l'enfant s'il(s) n'est (ne sont) pas encore scolarisé(s)		X
<input type="checkbox"/> Justificatifs des ressources de votre conjoint(e)/concubin(e)/ co-contractant(e) de PACS : contrat de travail + dernier bulletin de salaire ou carte d'inscription à pôle emploi et dernier bordereau de versement des indemnités chômage ou titre de pension et dernier bordereau de versement		X
<input type="checkbox"/> La décision autorisant l'entrée en France des membres de votre famille		X
DOMICILE (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)		
<input type="checkbox"/> Si vous êtes locataire : le contrat de location, les 3 dernières quittances de loyer et la dernière facture de téléphone, d'électricité ou de gaz		X
<input type="checkbox"/> Si vous êtes propriétaire : l'attestation de propriété délivrée par le notaire		X
<input type="checkbox"/> Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement et un justificatif de l'identité de la personne qui vous héberge		X
SITUATION FISCALE (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)		
<input type="checkbox"/> Avis d'imposition ou de non-imposition des 3 dernières années (photocopie de toutes les pages)		X
<input type="checkbox"/> Bordereau de situation fiscale (modèle P 237) daté de moins de 3 mois portant sur les 3 dernières années		X
RESSOURCES ET ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)		
Vous êtes salarié(e) :		
<input type="checkbox"/> Les certificats de travail pour les 3 dernières années ou un relevé de carrière professionnelle délivré par votre organisme de retraite. Si vous êtes intérimaire, fournir un relevé de mission intérim		X
<input type="checkbox"/> Contrat de travail en cours indiquant le salaire, la date d'entrée et l'emploi occupé + 3 derniers bulletins de salaire		X
<input type="checkbox"/> Bulletins de salaire des mois de novembre et décembre des 3 dernières années précédant le dépôt de la demande de naturalisation		X
Vous êtes demandeur d'emploi :		
<input type="checkbox"/> Carte d'inscription à Pôle emploi		X
<input type="checkbox"/> 3 derniers bordereaux de versement des indemnités		X
<input type="checkbox"/> Justificatifs de votre activité professionnelle au cours des 3 dernières années ou un relevé de carrière		X
Vous êtes stagiaire de la formation professionnelle :		
<input type="checkbox"/> Attestation de l'organisme de formation mentionnant les dates de début et de fin de stage + Dernier bulletin de rémunération		X
<input type="checkbox"/> Justificatifs de votre activité professionnelle au cours des 3 dernières années ou un relevé de carrière		X
Vous êtes commerçant, artisan, exploitant agricole, gérant :		
<input type="checkbox"/> Extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers		X

<input type="checkbox"/> Une attestation comptable faisant apparaître les ressources tirées de l'activité		X
<input type="checkbox"/> Bordereau de situation fiscale de la société délivré par les services fiscaux		X
Vous exercez une activité de micro-entrepreneur (ex auto entrepreneur) :		
<input type="checkbox"/> Extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers		X
<input type="checkbox"/> Justificatifs des ressources des 3 dernières années ou relevé de carrière		X
<input type="checkbox"/> Copie des déclarations URSSAF pour les 12 derniers mois (mensuelles ou trimestrielles)		X
Vous exercez une profession libérale :		
<input type="checkbox"/> Copie de l'inscription à l'ordre professionnel		X
<input type="checkbox"/> Justificatifs des ressources des 3 dernières années		X
Vous êtes lycéen ou étudiant :		
<input type="checkbox"/> Certificat de scolarité ou carte d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année en cours et sur les 5 dernières années suivies		X
<input type="checkbox"/> Si vous êtes boursier, une attestation délivrée par l'organisme indiquant le montant annuel de la bourse		X
<input type="checkbox"/> Si vous êtes pris en charge par vos parents : photocopie (recto-verso) de leur titre de séjour ou de leur carte nationale d'identité et de leur dernier avis d'imposition fiscale. S'ils résident à l'étranger, un justificatif des versements		X
Vous êtes artiste / intermittent du spectacle :		
<input type="checkbox"/> Le récapitulatif annuel des congés spectacles + attestations annuelles de pôle emploi des 3 dernières années		X
Vous êtes handicapé ou invalide :		
<input type="checkbox"/> La décision de la CDAPH en cours de validité mentionnant le taux d'invalidité, une attestation de travail en structure protégée		X
<input type="checkbox"/> La carte d'invalidité et le bordereau de versement d'une pension ou allocation d'invalidité		X
Vous êtes retraité :		
<input type="checkbox"/> Le titre de pension et le dernier bordereau de versement		X
Autres revenus :		
<input type="checkbox"/> Si vous bénéficiez de revenus mobiliers ou immobiliers en France ou à l'étranger : vos actes de propriété + déclaration datée et signée précisant la nature, l'origine et l'évaluation de votre patrimoine+ une attestation bancaire précisant le montant des revenus de votre patrimoine		X
<input type="checkbox"/> Dernier bordereau de versement de la CAF (allocations familiales, APL, PAJE, RSA) ou de la MSA		X
CASIER JUDICIAIRE ÉTRANGER		
<input type="checkbox"/> Un extrait de casier judiciaire ou un document équivalent de chaque pays où vous avez résidé plus de six mois au cours des 10 dernières années depuis votre arrivée en France Ce document n'est pas exigé pour les réfugiés et les apatrides protégés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.	X	
SITUATION MILITAIRE		

<input type="checkbox"/> Un état des services pour les anciens combattants et les légionnaires et les décorations et citations obtenues	X	
CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)		
IMPORTANT : Les attestations de dispense de formation linguistique et les attestations ministérielles de compétence linguistique délivrées par l'OFII ne sont pas recevables.		
<input type="checkbox"/> Un diplôme délivré par une autorité française, en France ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (brevet des collèges ou supérieur)		X
<input type="checkbox"/> ou un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe	X	X
<input type="checkbox"/> ou une attestation dématérialisée imprimée comprenant les épreuves d'expression et de compréhension orale et écrite délivrée depuis moins de deux ans à l'issue d'un test linguistique par l'un des organismes certificateurs suivants : France Éducation International ou CCI de Paris et constatant le niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe ou tout autre test TCF ou TEF à la condition que vous vous soyez présenté aux quatre épreuves précitées lors d'une session unique et que les résultats soient mentionnés sur la même attestation		X
Vous êtes dispensé de fournir un diplôme français ou une attestation linguistique si vous pouvez produire :		
<input type="checkbox"/> Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NARIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par arrêté du 12 mars 2020 NOR INTV2006315A. Cette attestation doit mentionner que les études ont été suivies en français et que le niveau de formation atteint est au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation	X	
<input type="checkbox"/> Un certificat médical établissant que votre handicap ou votre état de santé déficient chronique rend impossible votre évaluation linguistique. Si le certificat médical, établi selon le modèle réglementaire fixé par l'arrêté du 17 juillet 2020 NOR INTV2009412A, mentionne que vous pouvez vous soumettre à un test de niveau linguistique en aménageant les épreuves mais que l'organisme certificateur n'a pu mettre en place ces aménagements, vous devez produire le certificat médical ainsi qu'une attestation de cet organisme indiquant l'impossibilité d'aménager les épreuves	X	



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction des migrations et
de l'intégration
Bureau des naturalisations**

Liste des pièces à fournir pour une demande de naturalisation par déclaration – MARIAGE

	Original	Photocopie
DOCUMENTS DE BASE		
Le formulaire cerfa n°15277*04 de demande (complété en reco-verso) en deux exemplaires originaux datés et signés par les deux époux	X (2)	
1 timbre fiscal électronique « accès à la nationalité française » d'une valeur de 55 €	X	
2 photographies d'identité tête nue portant vos nom, prénom(s) et date de naissance au dos	X (2)	
Votre titre de séjour en cours de validité (pour les ressortissants hors union européenne), recto/verso		X
Votre passeport (toutes les pages écrites ou tamponnées). Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne, en l'absence de passeport, vous devez produire votre carte d'identité de la nationalité déclarée.		X
ACTES D'ÉTAT CIVIL (vous, vos parents, vos enfants) Les actes d'état civil doivent être établis au vu du registre d'état civil dans lequel la naissance, le mariage ou le décès a été enregistré. Les actes établis au vu d'un livret de famille ou d'une pièce d'identité ne sont pas acceptés. Les actes de certains pays doivent être revêtus d'une légalisation ou d'une apostille. Pour savoir si vous êtes concernés vous pouvez vous adresser au consulat de votre pays d'origine ou consulter le site service-public.fr		
Votre acte de naissance délivré par l'officier de l'état civil de votre lieu de naissance mentionnant les nom et prénom(s) de vos parents, ainsi que la traduction par un traducteur agréé si l'acte est en langue étrangère (une photocopie si acte unique)	X	
Les actes de naissance de vos parents ou leur acte de mariage si votre acte de naissance ne mentionne pas les dates de naissance de vos parents, si possible		X
La copie intégrale de votre acte de mariage actuel (de moins de trois mois) ou sa transcription si votre mariage a été contracté à l'étranger (de moins de trois mois)	X	
L'(es) acte(s) de(s) mariage(s) antérieur(s) (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)		X
Le jugement de divorce ou l'acte de répudiation de chaque union dissoute (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé) ou bien l'acte de mariage portant la mention divorce		X
Les actes de naissance de tous vos enfants majeurs et mineurs nés avant ou après le mariage	X	
Enfant adopté à l'étranger : la décision du tribunal judiciaire de Nantes relative à la nature de cette adoption (simple, plénière).		X
Si vous êtes réfugié, vous devez fournir les certificats de naissance ou de mariage délivrés par l'OFPRA	X	
NATIONALITÉ FRANÇAISE DE VOTRE CONJOINT		
La copie intégrale de l'acte de naissance de votre conjoint s'il est né en France d'au moins un parent qui y est également né	X	

La copie de son acte de naissance portant une mention relative à la date d'acquisition de la nationalité française		X
ou tout document émanant des autorités françaises indiquant le mode et la date d'acquisition de la nationalité française par votre conjoint(e) (copie d'une ampliation de décret d'acquisition de la nationalité française ou d'une attestation d'acquisition de la nationalité française)		X
ou un certificat de nationalité française		X
RÉSIDENCE RÉGULIÈRE EN FRANCE ET COMMUNAUTÉ DE VIE		
Tout document récent aux deux noms portant votre adresse actuelle (attestation récente de versement de prestations CAF, facture récente d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, contrat de bail conjoint, dernière quittance de loyer aux deux noms, attestation bancaire d'un compte joint...)		X
Tout document justifiant de la continuité de la communauté de vie avec votre conjoint depuis au moins 4 ans (copie intégrale des actes de naissances d'enfants communs, attestation CAF, avis d'imposition fiscale commun aux conjoints...)		X
Si vous êtes marié(e) depuis moins de cinq ans, tout document justifiant d'une résidence régulière et ininterrompue en France d'au moins 3 ans entre le mariage et la demande d'acquisition de la nationalité française ou le certificat d'inscription de votre conjoint(e) français(e) au registre des Français établis hors de France		X
Pour vos enfants mineurs étrangers, les documents justifiant de leur résidence avec vous (attestation de présence en crèche, certificat de scolarité de l'année en cours, ou tout document justifiant de sa (leur) résidence en France s'il n'est (s'ils ne sont) pas encore scolarisé(s).		X
CASIER JUDICIAIRE ÉTRANGER		
Un extrait original de casier judiciaire de chaque pays où vous avez résidé au moins six mois au cours des dix dernières années, y compris votre pays d'origine (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé) Ce document n'est pas exigé pour les réfugiés et les apatrides protégés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides	X	
CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien) IMPORTANT : Les attestations de dispense de formation linguistique et les attestations ministérielles de compétence linguistique délivrées par l'OFII ne sont pas recevables.		
Un diplôme délivré par une autorité française, en France ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (brevet des collèges ou supérieur)	X	X
ou un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe	X	X
ou une attestation dématérialisée imprimée comprenant les épreuves d'expression et de compréhension orale et écrite délivrée depuis moins de deux ans à l'issue d'un test linguistique par l'un des organismes certificateurs suivants : France Éducation International ou CCI de Paris et constatant le niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe ou tout autre test TCF ou TEF à la condition que vous vous soyez présenté aux quatre épreuves précitées lors d'une session unique et que les résultats soient mentionnés sur la même attestation		X
Vous êtes dispensé de fournir un diplôme français ou une attestation linguistique si vous pouvez produire :		
Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NARIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par arrêté du 12 mars 2020 NOR INTV2006315A. Cette attestation doit mentionner que les études ont été suivies en français et que le niveau de formation atteint est au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation. Pour obtenir cette attestation, connectez-vous sur le site suivant : https://phoenix.france-education-international.fr/inscriptions/		X
Un certificat médical établissant que votre handicap ou votre état de santé déficient chronique rend impossible votre évaluation linguistique. Si le certificat médical, établi selon le modèle réglementaire fixé par l'arrêté du 17 juillet 2020 NOR INTV2009412A, mentionne que vous pouvez vous soumettre à un test de niveau linguistique en aménageant les épreuves mais que l'organisme certificateur n'a pu mettre en place ces aménagements, vous devez produire le certificat médical ainsi qu'une attestation de cet organisme indiquant l'impossibilité d'aménager les épreuves. Vous pouvez récupérer le modèle de certificat médical à faire remplir sur le site suivant :	X	

SPÉCIFICITÉS POUR QUELQUES PAYS :

- **Algérie (dispense de légalisation et d'apostille)**
 - Acte de naissance : vous devez produire le formulaire EC7 de la commune de naissance en langue arabe accompagné de la traduction ou la version en langue française délivrée par l'officier d'état civil du lieu de naissance ;
 - Acte de mariage : l'usager doit produire le formulaire EC1 de la commune du mariage en langue arabe accompagné de la traduction ou la version en langue française rédigée par l'officier d'état civil du lieu de l'évènement.
- **Cameroun (dispense de légalisation et d'apostille)**
 - Les actes de naissance signés par le consulat du Cameroun en France sont refusés.
- **Haïti (légalisation)**
 - Les actes doivent être délivrés par la Direction des Archives Nationales d'Haïti.
- **Maroc (dispense de légalisation et d'apostille)**
 - Le demandeur doit produire la copie intégrale de son acte de naissance
 - Les fiches individuelles d'état-civil tenant lieu d'extraits de naissance de format A5 et de couleur blanche sont refusées.
- **République démocratique du Congo (légalisation)**
 - Les actes de naissance doivent être légalisés par les autorités consulaires de la République Démocratique du Congo. Les légalisations par un notaire sont refusées.
- **Tunisie (dispense de légalisation et d'apostille)**
 - Les actes de naissance délivrés par un consulat en France sont refusés.



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction des migrations et
de l'intégration
Bureau des naturalisations**

Liste des pièces à fournir pour une demande de naturalisation par déclaration – ASCENDANT

	Original	Photocopie
DOCUMENTS DE BASE		
Le formulaire cerfa n°15561*03 de demande (complété en recto-verso) en deux exemplaires originaux datés et signés	X (2)	
1 timbre fiscal électronique « accès à la nationalité française » d'une valeur de 55 €	X	
2 photographies d'identité tête nue portant vos nom, prénom(s) et date de naissance au dos	X (2)	
Votre titre de séjour en cours de validité (pour les ressortissants hors union européenne), recto-verso		X
Votre passeport (toutes les pages écrites ou tamponnées). Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne, en l'absence de passeport, vous devez produire un justificatif attestant de la nationalité déclarée.		X
ACTES D'ÉTAT CIVIL (vous, vos parents, vos enfants) Les actes d'état civil doivent être établis au vu du registre d'état civil dans lequel la naissance, le mariage ou le décès a été enregistré. Les actes établis au vu d'un livret de famille ou d'une pièce d'identité ne sont pas acceptés. Les actes de certains pays doivent être revêtus d'une légalisation ou d'une apostille. Pour savoir si vous êtes concernés vous pouvez vous adresser au consulat de votre pays d'origine ou consulter le site service-public.fr		
Votre acte de naissance délivré par l'officier de l'état civil de votre lieu de naissance mentionnant les noms et prénoms de vos parents, ainsi que la traduction par un traducteur agréé si l'acte est en langue étrangère	X	
Votre acte de mariage actuel (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X	
Les actes de naissance de vos parents ou leur acte de mariage si votre acte de naissance ne mentionne pas les dates de naissance de vos parents, si possible		X
Votre (vos) acte(s) de(s) mariage(s) antérieur(s) (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)		X
Votre (vos) jugement(s) de divorce, de séparation de corps ou de répudiation de chaque union dissoute (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)		X
Les actes de naissance de tous vos enfants mineurs (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé) et pour les enfants adoptés, le jugement d'adoption		X
L'acte de décès de votre conjoint le cas échéant (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé)	X	
Si vous êtes réfugié, vous devez fournir les certificats de naissance ou de mariage délivrés par l'OFPRA	X	
FILIATION AVEC VOTRE DESCENDANT(E) FRANÇAIS(E)		

Si ce descendant est votre fils ou votre fille, la copie intégrale de son acte de naissance. L'acte doit mentionner les noms des parents. S'il s'agit d'un enfant adopté, vous devez produire la copie du jugement d'adoption	X	
S'il s'agit de votre petit-enfant ou arrière petit-enfant, la copie intégrale de son acte de naissance ainsi que la copie intégrale des actes de naissance de ses ascendants (parents, grands-parents)	X	
NATIONALITÉ FRANÇAISE DE VOTRE DESCENDANT(E)		
La copie intégrale de son acte de naissance s'il (elle) est né(e) en France d'au moins un parent qui y est également né	X	
ou la copie de son acte de naissance portant une mention relative à la date d'acquisition de la nationalité française	X	
ou tout document émanant des autorités françaises, indiquant qu'il a acquis la nationalité française (copie d'une ampliation de décret de naturalisation, d'une déclaration de nationalité enregistrée, d'une attestation d'acquisition de la nationalité française)		X
ou un certificat de nationalité française		X
RÉSIDENCE EN FRANCE AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION		
Tout document récent à votre nom et à votre adresse actuelle (par exemple : attestation de versement de prestations par la CAF, facture récente d'électricité, de gaz ou téléphone fixe, dernière quittance de loyer...)		X
RÉSIDENCE RÉGULIÈRE ET HABITUELLE EN FRANCE DEPUIS 25 ANS (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)		
Tout document justifiant de la continuité de votre résidence régulière et habituelle en France depuis 25 ans (relevé de carrière, relevé de situation individuelle, avis d'imposition sur le revenu...)		X
Si vous êtes marié(e), copie du titre de séjour de votre conjoint(e) ou tout document justifiant de sa résidence en France s'il(elle) est ressortissant(e) européen(ne) non soumis(e) à l'obligation de détenir un titre de séjour		X
Les justificatifs de la résidence en France de tous vos enfants mineurs mentionnant leur adresse actuelle : certificat de scolarité, attestation de présence en crèche ou tout document justifiant de sa (leur) résidence en France s'il n'est (s'ils ne sont) pas encore scolarisé(s).		X

Liste des pièces à fournir pour une demande de naturalisation par déclaration – FRATRIE

	Original	Photocopie
DOCUMENTS DE BASE		
Le formulaire cerfa n°15562*03 de demande (complété en reco-verso) en deux exemplaires originaux datés et signés	X (2)	
1 timbre fiscal électronique « accès à la nationalité française » d'une valeur de 55 €	X	
2 photographies d'identité tête nue portant vos nom, prénom(s) et date de naissance au dos	X (2)	
Votre titre de séjour en cours de validité (pour les ressortissants hors union européenne), recto-verso		X
Votre passeport (toutes les pages écrites ou tamponnées). Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne, en l'absence de passeport, vous devez produire un justificatif attestant de la nationalité déclarée.		X
ACTES D'ÉTAT CIVIL (vous, vos parents, vos enfants)		
Les actes d'état civil doivent être établis au vu du registre d'état civil dans lequel la naissance, le mariage ou le décès a été enregistré. Les actes établis au vu d'un livret de		

famille ou d'une pièce d'identité ne sont pas acceptés. Les actes de certains pays doivent être revêtus d'une légalisation ou d'une apostille. Pour savoir si vous êtes concernés vous pouvez vous adresser au consulat de votre pays d'origine ou consulter le site service-public.fr		
Votre acte de naissance délivré par l'officier de l'état civil de votre lieu de naissance mentionnant les noms et prénoms de vos parents, ainsi que la traduction par un traducteur agréé si l'acte est en langue étrangère	X	
Les actes de naissance de vos parents ou leur acte de mariage si possible		X
Votre acte de mariage actuel (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X	
Votre (vos) acte(s) de(s) mariage(s) antérieur(s) (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)		X
Enfant adopté à l'étranger : la décision du tribunal judiciaire de Nantes relative à la nature de cette adoption (simple, plénière).		X
L'acte de décès de votre conjoint le cas échéant (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé)	X	
Si vous êtes réfugié, vous devez fournir les certificats de naissance ou de mariage délivrés par l'OFPRA	X	
La copie intégrale des actes de naissance de tous vos enfants mineurs (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X	
Enfant adopté à l'étranger : la décision du tribunal judiciaire de Nantes relative à la nature de cette adoption (simple, plénière).		X
LIEN FAMILIAL AVEC VOTRE FRÈRE OU VOTRE SOEUR FRANÇAIS(E) (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)		
La copie intégrale de l'acte de naissance de votre frère ou soeur indiquant sa filiation	X	
Si vous êtes nés des mêmes parents, la copie de leur livret de famille (l'original devra être présenté à la plateforme)		X
Si vous avez un seul parent en commun, la copie intégrale de l'acte de naissance de ce parent	X	
NATIONALITÉ FRANÇAISE DE VOTRE FRÈRE OU SOEUR		
Un certificat de nationalité française de votre frère ou soeur s'il (elle) est Français(e) au titre de l'article 21-7 du code civil		X
Si votre frère ou votre soeur est français(e) au titre de l'article 21-11 du code civil, la copie intégrale de son acte de naissance portant la mention de son acquisition de la nationalité française, ou la photocopie de sa déclaration de nationalité dûment enregistrée ou un certificat de nationalité française.	X	
SCOLARITÉ		
Certificats de scolarité couvrant, sans aucune interruption, la période de scolarité obligatoire (de 6 à 16 ans)	X	
RÉSIDENCE DE MANIÈRE HABITUELLE EN France (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)		
Tout document récent à votre adresse actuelle (par exemple : attestation de versement de prestations CAF, facture récente d'électricité, de gaz ou téléphone fixe, dernière quittance de loyer...)		X
Tout document justifiant de la continuité de votre résidence habituelle en France depuis l'âge de 16 ans (attestation de versement de prestations CAF, relevé de carrière ou relevé de situation individuelle, contrat(s) d'apprentissage, certificat(s) de travail, attestation(s) de stage...)		X
Si vous êtes marié(e), copie du titre de séjour de votre conjoint(e), ou tout document justifiant de sa résidence en France s'il (elle) est ressortissant(e) européen(ne) non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour		X
Les justificatifs de la résidence en France de tous vos enfants mineurs mentionnant leur adresse actuelle : certificat de scolarité, attestation de présence en crèche ou tout document justifiant de sa (leur) résidence en France s'il n'est (s'ils ne sont) pas encore scolarisé(s).		X